

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-45

DATE DE CONVOCATION
01/12/2017

L'an deux mil dix sept,
Le 07 décembre 2017 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
01/12/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Étaient présents :

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Jean DIDIER, Mr Bernard GRARE, Mr David NOEL, Me Marie-Françoise LECAILLE, Me Catherine VANDEKERKHOVE, Mr Alain FIX, David NOEL, Mr Michel QUANDALLE, Mr Bernard MOUSSAY, Me Béatrice BOULY, Me Valérie DRANSART, Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [18]
Exprimés [18]

Excusés :

Me Sophie MEURDESOF donne pouvoir à JM DEGREMONT (présente à 19 h 15 – 4ème point)
Mme Michèle AUGÉ donne pouvoir à Guy PETIT (présente à 19 h 20 – 4ème point)
Me Michèle CAFFIER

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mr Alain FIX est nommé secrétaire de séance

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

10 JAN. 2018



Objet : CHARGES ECOLE D’EQUITATION DU BOULONNAIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que tous les ans des charges sont réclamées au Centre Hippique du Boulonnais. Madame la trésorière par courrier nous informe que le club hippique conteste et n'a pas réglé dans l'intégralité des charges pour l'exercice 2015 et 2016.

Les réclamations portaient principalement sur l'exonération de la taxe foncière du logement du club et aussi sur les charges que la commune réclame pour l'assurance, les ordures ménagères.

Afin de régulariser cette situation je vous propose d'abandonner une partie des charges dues par le club hippique en accordant une baisse de 50%, Il resterait à la charge du club hippique la somme de 406.37 €

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal accepte l'abandon partiel des recettes et il restera à la charge du clu hippique la somme de 406.37 € (quatre cent six euros et trente-six centimes.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 07 Décembre 2017

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

10 JAN. 2018

